



Décompte sur fiche de paye de congès sans solde par erreur !

Par **boubou75**, le **01/08/2011** à **14:58**

Bonjour,
Mon ami vient de s'apercevoir sur sa fiche de paye qu'on lui avait décompté 10 jours de congès sans solde pour le mois précédent alors qu'il n'en a pas pris.
Il ne touche donc ce mois-ci que 2/3 de son salaire.
Quel recours a-t-il ? Est-ce que la société peut régulariser dès à présent ou doit-il attendre sa prochaine fiche de paye ?
Quelle est la meilleure procédure pour qu'il obtienne réparation dès à présent ?
Merci de votre aide.
Cordialement

Par **julius**, le **02/08/2011** à **10:25**

bonjour,
Dans un premier temps avertissez l'employeur par LAR de son erreur.
Peut être cela s'arrangera-t-il simplement ?
Sinon, revenez nous voir.